

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 22 JUN 2017
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE (à partir de la question n°16) – J.P BLANC - C. CATARD – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT - M. MERLE – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (à partir de la question n°3C) – E. VOITELLIER (à partir de la question n°3C) – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN (jusqu'à la question n°38) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la question n°39) - M.J. CONTE– JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. A.G. CROUZIER à R. MAZAL, Vice-Président ; Mmes et MM. C. BERTIN à F. GONZALES - H. DUBOSCQ à A. CORNE - P SEMET à F. SKVOR – J. BLETTERY à N. COULANGE – C BENOIT à F. AGUILERA – C. LEPRAT à M. JIMENEZ - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°39) - C. POMMERAY à B. AGUIAR (à partir de la question n°40), Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme C. BOUARD par B. CHABANON - C. SEGUIN par N. PERRET, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. HUGUET - J. JOANNET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

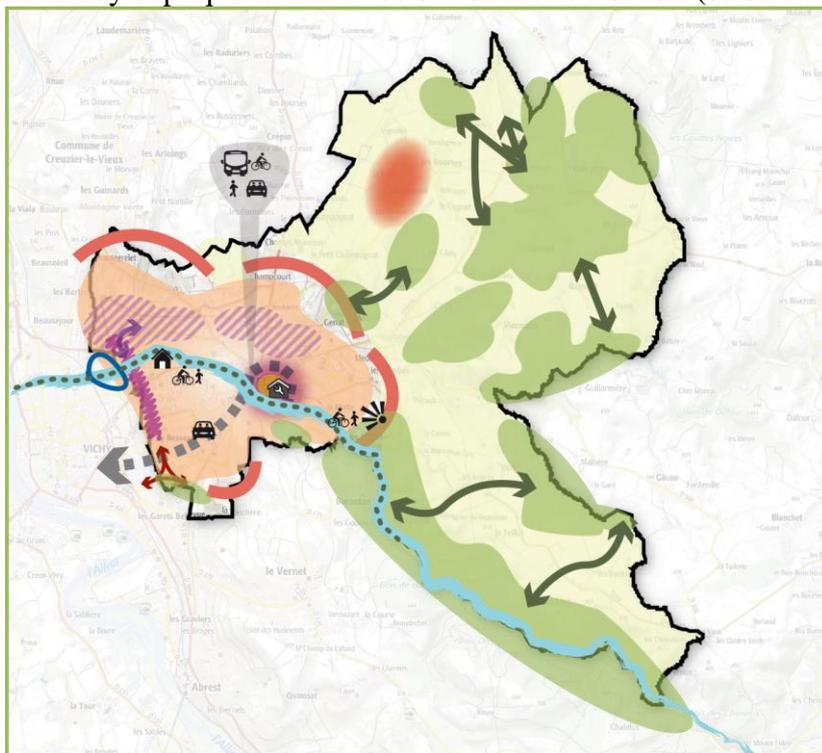
- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

Le PADD de Cusset :

Il est basé sur :

- l'urbanisation en priorité dans le centre-ville avec une réflexion autour du logement adapté pour les seniors mais aussi pour les jeunes ménages à la recherche de nouvelles formes d'habitat,
- la volonté de développer un pôle intermodal au niveau de la place centrale Victor Hugo,
- la protection de l'environnement notamment via la préservation et la valorisation des berges du Sichon et la réflexion autour des continuités vertes,
- la valorisation de l'agriculture de proximité : maréchage, circuits courts, projet de cuisine territoriale et marché sur la commune de Cusset.

M. Laloy explique le PADD de sa commune à savoir (selon carte ci-dessous) :



1^{er} axe du PADD : La volonté de densification en centre-ville sur les opérations d'aménagement, cela est schématisé par les petits traits rouges, pour vraiment concentrer les opérations d'urbanisme dans le cœur de ville.

2^{ème} axe : C'est celui de l'attractivité économique de la commune avec les hachures violettes qui correspondent aux zones commerciales et industrielles de la commune de Cusset.

3^{ème} axe : C'est l'espace agricole à préserver, car même si l'on voit que la commune de Cusset a une concentration urbaine, elle est surtout même essentiellement rurale et agricole, avec la volonté de préserver cet espace agricole et naturel.

Le 4^{ème} axe : en lien avec le précédent, est celui des richesses paysagères, environnementales et patrimoniales à préserver, avec notamment l'axe de la vallée du Sichon avec ses zones rurales et agricoles.

Le 5^{ème} axe : concerne la centralité de la commune à l'échelle communautaire qui est à renforcer, notamment dans les liaisons avec la ville de Vichy, que ce soit dans les transports (flèche grise) ou que ce soit au niveau des quartiers communs aux deux communes qui sont à aménager de manière cohérente, je pense aux quartiers de Presles ou de Puy Bessau.

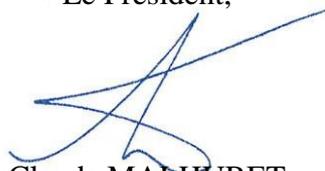
M. Pourchon souhaite savoir où on n'en est par rapport à la cuisine centrale parce que il n'a plus aucune nouvelle de ce projet et qu'il y a déjà eu pas mal d'énergie et beaucoup d'argent dépensés.

M. Laloy répond qu'il serait ravi de répondre dans un autre contexte car cela ne concerne pas vraiment le Conseil Communautaire car la cuisine centrale est municipale.

Il ajoute qu'il y a une réflexion autour de la cuisine centrale dans le cadre du projet alimentaire territorial notamment sur la zone d'intervention de la cuisine centrale et que des réflexions sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres présents et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Claude MALHURET